

Palluau Infos

N°9

OCTOBRE 2016

Le mot du Maire

Dans l'ancienne mandature, la question de la sécurité routière avait été abordée à plusieurs reprises, en particulier celle de la vitesse en entrée de bourg et les problèmes de stationnement. Dans cette mandature, de la réflexion, nous sommes passés à l'action avec l'aide des pouvoirs publics pour déterminer une politique sécuritaire adaptée à notre commune.

L'objectif principal est de réduire la vitesse dans Palluau qui, nous vous le rappelons, a été relevée à 70 km/h en moyenne.

Comme vous le constatez, l'aménagement du centre bourg nous empêche de créer des trottoirs suffisamment larges partout. Piétons et poussettes sont obligés d'emprunter à un moment donné une partie de la chaussée.

Par conséquent, nous avons pris des mesures en parfaite adéquation avec la DIRM (Direction des Infrastructures Routières et Maritimes) et les intérêts de nos administrés. Pleinement conscient que cela occasionne quelques désagréments tels que les stationnements et la vitesse limitée à 30 km/h en centre bourg, nous sommes convaincus de votre implication civique pour la sécurité des personnes et du bien vivre à Palluau.

Nous vous saurions gré chers administrés de faire preuve de compréhension, d'adhésion et de respect. Nous comptons sur vous et nous vous en remercions par avance.

« Là où il y a la volonté, il y a un chemin »
de Gaston Rebuffat

Robert Bourasseau



Inscriptions sur les listes électorales

avant le 31 décembre 2016

Afin de pouvoir voter aux prochaines élections présidentielles (23 avril et 7 mai 2017) et législatives (11 et 18 juin 2017), il est **indispensable et obligatoire** de s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.



INSCRIPTION

Pour que votre demande soit enregistrée, vous devez vous munir d'une **carte d'identité** en cours de validité et d'un **justificatif de domicile** récent.

Cette démarche peut s'effectuer soit en mairie pendant les horaires d'ouvertures soit sur le site internet : www.service-public.fr.

JEUNES DE 18 ANS

Les jeunes gens qui ont atteint l'âge de 18 ans pendant l'année en cours sont inscrits d'office et reçoivent directement par courrier une lettre de confirmation courant octobre.

DÉMÉNAGEMENT

En cas de changement d'adresse à l'intérieur de la commune : vous devez le signaler au service Elections pour rester inscrit sur les listes électorales. A défaut, lors d'une prochaine élection, vous ne recevrez pas les documents électoraux (professions de foi, carte d'électeur) et risquerez d'être radié(e) des listes électorales.

Si vous quittez la commune, vous pouvez le signaler au service Elections et vous devez vous inscrire dans votre nouvelle commune avant le 31 décembre pour voter l'année suivante.

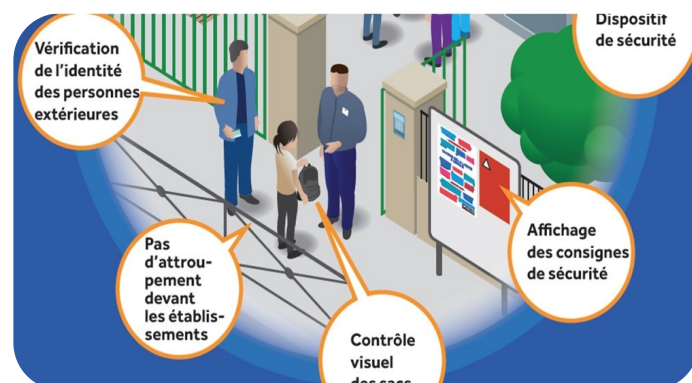


Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement ouvert le **samedi 31 décembre 2016 de 10h à 12h**.

Sécurité aux abords des établissements scolaires

Comme vous le savez déjà, les entrées de nos établissements scolaires font l'objet d'un contrôle renforcé.

Dans cette lutte quotidienne contre des actions malveillantes potentielles envers nos enfants, votre attitude responsable est primordiale. Merci de bien vouloir respecter les directives données et d'expliquer à ceux ou celles qui ne les appliqueraient pas, les risques qu'ils font courir à leurs enfants.



Clôtures & Ravalement Obligation de déclaration



RAVALEMENT DE FACADE

Dès lors que votre habitation est située dans le périmètre de protection du Château de Palluau (à vérifier en mairie

auprès du service urbanisme), **vous êtes soumis à l'obligation de compléter une demande de déclaration préalable de travaux pour tout ravalement de façade** selon l'article R*421-17-1 du code de l'urbanisme.

CLÔTURE

Il est rappelé aux habitants de la commune qu'il est **obligatoire de déposer en mairie une demande de déclaration préalable de travaux pour toute édification d'une clôture** selon délibération prise par le conseil municipal en date du 8 novembre 2007.

Les formulaires sont disponibles en mairie ou sur le site internet www.service-public.fr.

Sacs de déjections canines Distribution gratuite

Les déjections canines posent un problème d'hygiène et de propreté lorsqu'elles sont laissées sur les trottoirs, les espaces verts ou dans les aires de jeux pour enfants. Les propriétaires de chiens sont donc invités à ramasser les déjections de leur compagnon canin lors de la petite sortie quotidienne.

La commune de Palluau **met à disposition des sacs spécifiques, gratuitement**. Ils sont à retirer à la mairie.



Il faudra par la même occasion (si ce n'est déjà fait) faire recenser votre chien auprès de la mairie ou directement sur notre site internet : www.palluau.fr.

En bref et à retenir

MODIFICATION DE LA CIRCULATION Plusieurs axes routiers de la commune ont été aménagés au cours de l'année 2016 :

- ⇒ circulation à 30 km/h rue du Pont-Chanterelle - rue Clemenceau
- ⇒ mise en place de coussins berlinois et écluses rue des Isleaux
- ⇒ stationnement matérialisés rue du Moulin du Terrer

ELAGAGE DES ARBRES L'élagage est à la charge des propriétaires si l'arbre est planté en propriété privée et débordé sur le domaine public où est située la ligne électrique ou téléphonique. Il est fortement conseillé aux propriétaires de contacter ENEDIS (ex-ERDF) et/ou ORANGE au préalable avant d'intervenir à proximité de lignes électriques/téléphoniques. Contact ENEDIS : 09 72 67 50 85 / Contact ORANGE : 39 01

Banque Alimentaire Recherche de bénévoles

La Banque Alimentaire de Palluau recherche des bénévoles pour la **collecte de produits alimentaires** qui aura lieu à Challans le **vendredi 25 novembre 2016**.

Si vous souhaitez participer à la collecte, merci de bien vouloir vous faire connaître auprès de la mairie.



Agenda

octobre 2016

- 29 octobre** **Dîner Dansant**
*organisé par le Comité des Fêtes
espace de la Gâchère*
- 30 octobre** **Cyclo-Cross**
à partir de 13h - Plan d'eau

novembre 2016

- 3 novembre** **Conseil Municipal**
20h - Mairie
- 5 novembre** **Vide-jouet**
*de 7h30 à 15h
espace de la Gâchère*
- 20 novembre** **Randonnée pédestre**
*à partir de 8h - payant
Départ : espace de la Gâchère*
- 24 novembre** **Conseil Municipal**
20h - Mairie

décembre 2016

- 11 décembre** **Marché de Noël**
10h - 18h - place de Clérembault
- 16 décembre** **Conseil Municipal**
20h - Mairie
- 31 décembre** **Inscription Liste Electorale**
dernier délai

1^{er} janvier 2017

BONNE ANNÉE